



**Etude de cas no. 8**

**Janvier 2010**

*L'étude se base sur l'expérience de SAHA, programme de développement rural financé par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) et mis en œuvre par Intercooperation à Madagascar. Elle a été réalisée par Intercooperation dans le cadre des études de cas du réseau thématique Emploi et Revenu de la DDC.*

## Les Greniers Communautaires Villageois comme garants de la sécurité alimentaire et du crédit

### Etude de cas de TITEM à Madagascar

Isabelle Dauner Gardiol, Intercooperation

Avec la contribution d'Antoine Rakotondrasoalimangavelo, Directeur de TITEM

Par le biais de son programme de développement rural SAHA<sup>1</sup> à Madagascar, mis en œuvre par Intercooperation, la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) a contribué à la mise en place de Greniers Communautaires Villageois (GCV). SAHA s'est intéressé à la pratique des GCV car ceux-ci contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire des familles rurales malgaches. Par ailleurs, la gestion de stocks alimentaires, notamment le riz, entre plusieurs familles d'un même village favorise l'entraide communautaire et la cohésion sociale.

TITEM est une petite institution de microfinance (IMF) qui a développé une approche innovante en combinant des services de formations en gestion de GCV avec l'octroi de crédit. C'est pour renforcer et diffuser cette expérience de TITEM que SAHA a financé de l'assistance technique à cette institution. TITEM est également une des quelques institutions de microfinance à Madagascar octroyant des crédits GCV (Grenier Communautaire Villageois), appelés également crédit-stockage, à la population rurale.

La présente étude de cas relate, à l'exemple de TITEM, l'importance du crédit GCV à Madagascar, tant pour assurer la

sécurité alimentaire des ménages pauvres que pour promouvoir des activités génératrices de revenus durant la période de pénurie.

### TITEM

TITEM - Système de Financement Commun aux Agriculteurs de Madagascar - est une association à but non lucratif prestataire de services financiers aux ménages pauvres en milieu rural. Dans le cadre de la nouvelle loi de la microfinance à Madagascar, promulguée en 2006, les institutions de microfinance ont été invitées à se formaliser et à se professionnaliser d'avantage, afin d'obtenir un agrément auprès de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) de la banque centrale. TITEM a obtenu la licence d'institution de microfinance de niveau 1 de la banque centrale au mois d'août 2009 ; elle est actuellement en train de se transformer en société anonyme gérée par ses fondateurs et ses membres.

**Tableau 1: TITEM en bref (Décembre 2009)**

Date de création	1996
Nombre de MUSO	270
Nombre d'adhérents	2736
Portefeuille de crédit	CHF 106'200
Taille moyenne du crédit	CHF 65
Nombre d'employés	11

<sup>1</sup> Abréviation de Sahan'Asa Hampandrosoana ny Ambanivohitra signifiant programme d'appui au développement rural.

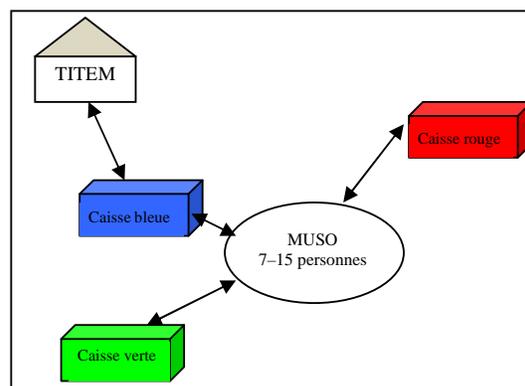
Depuis sa création en 1996, TITEM a pour vocation d'améliorer les conditions de vie des familles rurales, en particulier leur sécurité alimentaire, en leur octroyant non seulement des crédits, mais également des formations et conseils en matière de gestion financière et gestion de stocks de produits.

TITEM applique la méthodologie des MUSO (mutuelles de solidarité), légèrement adaptée à la loi régissant les IMF à Madagascar: ses animateurs (ou agents de crédit) sensibilisent les paysans au montage et au fonctionnement d'une MUSO, puis ils forment les membres des MUSO (groupes de 7 à 15 personnes d'un même village) à la gestion de l'épargne et du crédit.<sup>2</sup> Les membres de la MUSO collectent de manière régulière (généralement chaque mois) de l'épargne entre eux, qu'ils utilisent comme dépôts de garantie pour toute activité financière contractée par les membres avec TITEM et ce, à des conditions fixées entre eux au préalable.

Les membres de MUSO apprennent petit à petit à gérer leur argent et à enregistrer les transactions dans un livres de caisse conçus de manière à ce qu'ils permettent une gestion transparente (accessible et compréhensible par tous les membres) au sein du groupe. Après une période de six mois, durant laquelle les membres ont fait preuve de motivation, de solidarité et de capacité à gérer leur argent, la MUSO obtient un crédit « externe » de la part de TITEM.

Chaque MUSO gère trois caisses afin de faciliter aux membres la gestion séparée de l'argent de provenances et d'utilisations différentes: la caisse rouge pour les entraides sociales (à fond perdu), la caisse verte pour le fonds commun de garantie aux membres et la caisse bleue pour les crédits octroyés par TITEM au groupe (voir schéma 1).

#### Schéma 1 : Le système MUSO de TITEM



TITEM encadre les membres de la MUSO pour l'établissement de règles de fonctionnement internes et la gestion des trois caisses. Pour cet encadrement, TITEM ne facture pas de frais aux MUSO, ni directement par des contributions des membres, ni indirectement par majoration du taux d'intérêt. Pour l'instant, ces charges sont financées par des subventions de la part du principal partenaire financier de TITEM, le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) en France.

**Tableau 2: indicateurs de croissance de TITEM (décembre)<sup>3</sup>**

Indicateur	2006	2007	2008	2009
Portefeuille (CHF)	58'302	85'859	105'000	106'200
Nombre de MUSO avec crédit	87	96	160	189
Nombre total de MUSO	130	166	224	270
Nombre de personnes avec crédit	610	970	1710	1845
Montant moyen de crédit par personne <sup>4</sup> (CHF)	96	89	61	57
Taux de remboursement (%)	97	95	97	98

#### Relations entre la DDC et TITEM

<sup>3</sup> Taux de change : 1 CHF = 1'675.66 Ar (Ariary malagasy) au 23.02.2009 sur [www.xe.com](http://www.xe.com)

<sup>4</sup> Le montant moyen de crédit a diminué au fur et à mesure que TITEM a introduit le crédit CSM (Crédit Solidaire MUSO) d'un montant plus modeste que le crédit GCV.

<sup>2</sup> Méthodologie basée sur Taillefer B. (1996). *Guide de la banque pour tous. Innovations africaines*. Karthala. France.

A Madagascar, la DDC soutient depuis 2000 le programme SAHA actif dans six régions du pays.<sup>5</sup> Depuis l'implantation de SAHA à Madagascar, TITEM a été un partenaire du programme, d'abord en tant que prestataire de services en matière de formation sur la gestion de GCV, puis en tant que bénéficiaire de conseil technique.

Depuis 2006, SAHA a financé une étude pour analyser les différentes alternatives possibles de formalisation de TITEM, puis un appui technique pour l'élaboration du plan d'affaire de TITEM, en vue de pouvoir déposer une demande d'agrément fiable et conséquente à la CSBF<sup>6</sup> de la Banque Centrale. En effet, bien que TITEM ait développé une méthodologie originale et participative d'octroi de services financiers en milieu rural, l'institution a délaissé son développement institutionnel.

Durant ses 14 premières années d'existence, TITEM a traversé plusieurs périodes de difficultés financières et institutionnelles et ne s'est que très peu développée en termes de clientèle et de portefeuille. Encore aujourd'hui, l'institution est entièrement dépendante de ses partenaires financiers et se situe encore loin des standards internationaux de professionnalisme et gestion financière. Malgré cela, la DDC a accepté de financer TITEM parce qu'elle considère que l'approche du crédit GCV est très innovante et adaptée au milieu rural malgache et que TITEM peut servir de catalyseur pour diffuser la pratique du crédit GCV.

### **Le Grenier Communautaire Villageois**

A Madagascar, pays producteur et consommateur de riz, le stockage de riz dans des greniers communautaires<sup>7</sup> est une

tradition ancestrale. Toutefois, ce n'est que depuis les années 1990, lorsque CECAM (Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuels) a lancé le « crédit GCV » (ou crédit garanti par le stockage de la récolte) que cette pratique s'est massivement répandue.

Le premier objectif des membres d'un GCV est de stocker leurs denrées alimentaires, en l'occurrence le riz (ou paddy), afin d'en conserver la qualité (protection contre les rongeurs et l'humidité) et de permettre à la famille de consommer du riz durant toute l'année, y compris la période de pénurie (octobre à janvier), couramment appelée la soudure. Un second objectif basé sur l'amélioration du prix du riz sur les marchés locaux a été véhiculé par certaines institutions de microfinance (IMF) plus tard. Evidemment, le prix du riz au moment de la récolte est très bas, alors qu'il peut jusqu'à doubler – selon les régions - durant la période de soudure. En gardant une partie de leurs produits, les paysans évitent ainsi de brader leur riz au moment de la récolte et d'en acheter à un prix plus élevé durant la soudure.



Grenier à riz (enceinte d'un membre) de la MUSO « Avotra I » d'Ambohidray – Fidirana – Mandoto

Le GCV sert de moyen de stockage du riz pour un groupe de familles habitant le même village. Le groupe, souvent informel, élabore des règles de fonctionnement qui fixent la quantité stockée par chaque famille, les conditions de déstockage, les montants de crédit et les conditions de

alimentaires ; bâtiment en terre avec un grenier sous la toiture ; pièce au rez-de-chaussée d'une maison.

<sup>5</sup> Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Itasy, Analamanga, Vakinankaratra, Menabe. Vous trouverez plus d'informations sur les projets de développement du secteur financier de la DDC sous [http://www.sdc-employment-income.ch/en/Home/Financial\\_Sector](http://www.sdc-employment-income.ch/en/Home/Financial_Sector)

<sup>6</sup> Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF)

<sup>7</sup> Différentes formes de greniers existent selon les régions et les moyens de leurs propriétaires : bâtiments en briques conçus spécifiquement pour stocker des denrées

remboursement. Du point de vue organisationnel, les membres du groupe élisent un président, un secrétaire et un trésorier. Parfois, le groupe décide d'acheter du riz en commun lorsque le prix est bas.

Le fait de s'engager à stocker une partie de leur récolte du riz et de confier les clés du grenier à un secrétaire et à un agent de l'institution de microfinance permet d'éviter la consommation abusive et incontrôlée. Tous les GCV ne fonctionnent pas de la même manière: si bien beaucoup d'entre eux servent au groupe de garantie pour obtenir un crédit, d'autres sont uniquement là pour permettre aux membres du groupe de mieux sécuriser leur stock de riz et s'entraider en cas de difficultés.

### **Le crédit GCV octroyé par TITEM**

TITEM offre deux types de services financiers à sa clientèle : le crédit GCV et le crédit solidaire MUSO. Ce dernier, octroyé entre octobre et avril, est avant tout utilisé pour financer les travaux agricoles des cultures de riz, maïs, manioc et arachide (labour, repiquage, sarclage, récolte). Il doit être remboursé après trois à douze mois, selon la décision de chacune des MUSO. Il est fourni sur la base d'une garantie solidaire (la MUSO) et permet aux familles pauvres qui n'ont aucune garantie matérielle ni de stock de riz, d'accéder à un crédit.

Le crédit GCV permet avant tout d'assurer la sécurité alimentaire de la famille durant la période de soudure. Il est octroyé entre mai et juillet, au moment de la récolte, et est garanti par une quantité de riz fixée par TITEM (proportionnelle au montant emprunté). Le riz est stocké dans un grenier commun à la MUSO, dont une clé est gardée par le secrétaire de la MUSO et l'autre clé par l'agent de crédit de TITEM. Le riz ne peut être déstocké qu'au moment où tous les membres de la MUSO ont remboursé leurs crédits respectifs selon les dates d'échéance convenues, entre octobre et décembre, suivant les régions.

Généralement, au moment de la récolte, les ménages malgaches sont obligés de s'endetter pour payer la main d'œuvre ayant travaillé aux champs. Parfois, la pratique du métayage les oblige à céder une partie de leur récolte au propriétaire des terres. Par conséquent, le crédit GCV, obtenu au moment de la récolte, leur permet d'effacer leurs dettes respectives, d'une part, et d'investir dans les cultures de contre-saison, le petit élevage, l'artisanat ou le petit commerce, d'autre part. Ainsi, les paysans évitent de vendre leur riz au moment de la récolte, lorsque le prix est encore bas, tout en s'assurant un flux de revenu pendant la période de soudure, grâce aux activités génératrices de revenus.



Membres de la MUSO « Mivohery »  
d'Ambohimasina –Betafo

Le crédit GCV est remboursé avec les bénéfices de la culture de contre-saison, du petit élevage, de l'artisanat ou du petit commerce ou, à défaut de bénéfices, au moyen de la vente d'une partie du riz dont le prix a augmenté entre-temps (voir encadré 1). Le montant moyen du crédit GCV est d'environ CHF 150.- par membre<sup>8</sup>, le taux d'intérêt est de 2.5% par mois et la durée moyenne du crédit de 6 mois.

Le crédit GCV est un produit très intéressant pour les paysans qui n'ont d'autres formes de garantie que leur stock de riz. Le taux d'intérêt de 2.5% par mois est relativement bas comparé à celui d'autres IMF malgaches (3 à 3.5%) et n'est additionné d'aucun autre frais - si ce n'est que le temps investi pour suivre les formations préalables à l'obtention du crédit.

<sup>8</sup> Taux de change : 1 CHF = 1'675.66 Ar (Ariary malagasy)  
au 23.02.2009 sur [www.xe.com](http://www.xe.com)

Pour TITEM, le GCV est un produit relativement sûr, étant donné qu'il est garanti par le riz stocké dans un grenier dont l'une des clés est détenue par TITEM. Toutefois, des risques persistent encore pour TITEM et ses clients : celui de voir la valeur du stock de riz se détériorer à cause des rongeurs, de la vétusté des infrastructures de stockage ou de la chute éventuelle des prix sur le marché.

**Encadré 1**  
**Exemples d'utilisation de crédit GCV**

En 2007 avec un prêt de Ar 300'000 pour 6 mois un producteur a financé l'achat de trois porcelets à 80'000 Ar pièce, les frais de la préparation de la porcherie et l'achat de manioc et de son de riz. Il a ensuite revendu les porcelets à 300'000 Ar pièce après 6 mois. Il a donc réalisé un bénéfice de 600'000 Ar avec lequel il a remboursé le prêt (Ar 300'000), payé les intérêts (Ar 45'000) et dépensé le reste pour subvenir aux besoins de sa famille.

Un autre producteur a reçu un crédit d'Ar 800'000 pour acheter du riz supplémentaire (150'000 Ar), payer le loyer de la terre (Ar 100'000) et payer les obligations sociales (450'000). Celui-ci a remboursé le prêt avec la vente de riz au moment du déstockage.

## Renforcement de la sécurité alimentaire

A Madagascar, le riz joue un rôle prépondérant dans la vie quotidienne, étant donné qu'il représente la nourriture de base pour la grande majorité de la population. Particulièrement en milieu rural, dans les zones rizicoles, les activités culturelles sont régies par le cycle productif du riz. Les paysans labourent les champs en octobre, sèment et repiquent en novembre et décembre. C'est alors que commence la soudure, période où les familles pauvres ont consommé tout leur riz et doivent en acheter sur le marché à un prix relativement élevé (voir schéma 2).

Au moment de la récolte, durant les mois d'avril et mai, le prix du paddy est bas dû à l'abondance. A cause de leur endettement durant la période de soudure, les ménages

doivent souvent vendre une grande partie de leur récolte au moment où le prix du riz est le plus bas. En outre, la période post-récolte (juin à septembre) est celle des grands événements sociaux (mariages, retournement des morts, circoncisions, etc.) pour lesquels les familles rurales engagent des dépenses importantes.

## Schéma 2: Cycle du riz, d'autres cultures et dépenses sociales

Mois	cycle du riz	prix du riz (Ar/kg)*	dépenses	culture de contre saison	crédit GCV
oct	labour	610	Soudure/pénurie		remboursement
nov	semis	600			
dec	repiquage	610			
jan		620			
fev	sarclage	640			
mars		580			
avr	récolte	540			
mai	récolte	500			octroi
juin	repos	510	obligations sociales	p. de terre, haricots, légumes	
juil		550			
août		590			
sept		610			

\*Moyenne nationale du prix du paddy en 2008 selon l'Observatoire du Riz ([www.odr-mg.net](http://www.odr-mg.net))

1 CHF = 1'675.66 Ar (Ariary malagasy) au 23.02.2009.

## Conclusions

Dans le contexte rural de Madagascar le crédit GCV octroyé durant la période de récolte vient à point nommé pour le paysan: 1. Il lui évite de vendre sa récolte à prix bradé pour rembourser ses dettes et payer les travaux de culture. 2. Il lui permet d'investir une partie de l'argent dans la culture de contre-saison, afin d'assurer un revenu en vue de la période de soudure. 3. Il lui permet de faire face aux dépenses sociales si importantes dans la société rurale malgache.

A l'exemple de Madagascar, la pratique du GCV constitue un outil important pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des familles rurales et la promotion du développement communautaire.

Pour l'institution de microfinance, le crédit GCV est un produit relativement sûr étant donné qu'il est garanti par le stock de riz. Toutefois, si le prix du riz venait à fléchir drastiquement entre les mois de juin et décembre, contrairement aux habitudes du marché, il pourrait représenter un risque important pour l'institution, d'une part, et pour les clients, d'autre part.

Reste encore la question du partage des frais de formation et d'encadrement des membres des GCV. Pour l'instant, TITEM dépend entièrement de subventions externes pour financer ces frais, ce qui ne correspond pas aux bonnes pratiques internationales d'appui aux institutions de microfinance.

TITEM devra également trouver des solutions pour promouvoir son développement financier et institutionnel afin de devenir un prestataire de services financiers solide et durable. En règle générale, la DDC ne soutient que des institutions de microfinance qui s'engagent à atteindre des standards minimaux de gouvernance, transparence et durabilité financière et institutionnelle, respectant les bonnes pratiques internationales dans le domaine (voir CGAP, 2006 et DDC, 2007).

### **Références bibliographiques**

CGAP (2006). Guide des Bonnes Pratiques pour les Organisations qui financent la Microfinance – Directives concertées en Microfinance. Washington DC.

DDC (2007). Politique pour le Développement du Secteur Financier. Berne. Suisse.

Inter-réseaux (2006). Microfinance rurale à Madagascar : le grenier commun villageois. Grain de sel No 36 – septembre-novembre 2006

Taillefer B. (1996). Guide de la banque pour tous. Innovations africaines. Karthala. France.

TITEM (2009). Rapport d'Activité du TITEM -Exercice comptable 2008. Antananarivo

TITEM (2010). Rapport d'Activité du TITEM – Exercice comptable 2009. Antananarivo